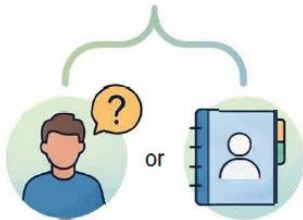


Processus de réinscription pour l'année académique 2026-2027



1. Vérification des crédits (Bac 1)



Moins de 30 crédits validés en bac 1?
Contactez
secretariat.academique@isfsc.be
avant le 10 septembre 2026.



2. Signature en ligne du PAE

Connectez-vous sur
student.isfsc.be pour signer votre
programme dès réception de l'e-
mail de confirmation.



3. En cas de désaccord sur le programme

Contactez la coordination
d'année de votre section:

COMMU | M. Ernoux -
g.ernoux@isfsc.be
EMU | Mme Delnoy -
m.delnoy@isfsc.be
1B AS | M. Menschaert -
s.menschaert@isfsc.be
2B/3B AS | Mme Colles -
n.colles@isfsc.be
AS HD | Mme Scheen -
e.scheen@isfsc.be



4. Règlement des frais d'inscription



Payez via
la facture sur
student.isfsc.be
au minimum les
50 euros
d'acompte.

En attente de
bourse? Vous n'avez
rien à faire.



5. Réception des attestations

Téléchargez vos attestations
directement dans la rubrique
<< Mes documents >>.